24

## Commission permanente Séance du 27 février 2023



Rapporteur : M. LENFANT 47629

11 - Mobilités

# Réalisation d'un tourne-à-gauche entre la RD178 et la RD37 - Communes de Domalain et Saint-Germain-du-Pinel

Le lundi 27 février 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents :

Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h55.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

#### Expose:

Le projet de réalisation d'un carrefour de type « tourne-à-gauche » à l'intersection des routes départementales n° 178 et 37, sur le territoire des communes de Domalain et Saint-Germain-du-Pinel, est inscrit au programme « Mobilités 2025 » et fait partie du plan de relance de l'économie voté le 24 septembre 2020.

L'objectif de ce projet est de sécuriser l'accès à la RD 37 à partir de la RD 178, au niveau du lieudit « la Haute Maison ». En effet, la RD 37 est la voie d'accès principale à Domalain pour les usagers circulant sur la RD 178 en provenance de La Guerche-de-Bretagne.

L'aménagement d'un tourne-à-gauche permettra de sécuriser les véhicules s'engageant à prendre la direction de Domalain en leur dédiant une voie spécifique, évitant ainsi l'arrêt de ces véhicules sur la voie principale dans l'attente du dégagement des véhicules en provenance de Vitré. Plusieurs accidents corporels sont recensés à cette intersection.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Création d'une voie de stockage pour les mouvements de tourne-à-gauche d'une longueur de 40 mètres et d'une largeur de 3 mètres,
- Séparation des voies par la création d'îlots directionnels bordurés,
- Reprise de l'arrivée de la RD 37 sur la RD 178 avec suppression de la voie de tourne-à droite existante.
- Mise en place de bordures en rives afin de créer un effet de paroi alertant les usagers de la RD 178 sur la présence d'un carrefour et incitant à une réduction de la vitesse,
- Réalisation de murs de soutènement destinés à maintenir les remblais afin d'inscrire le projet dans les emprises existantes.

Il est proposé de réaliser ces travaux en utilisant les accords-cadres à bons de commande « petites opérations de voirie » et « fourniture, transport, mise en œuvre d'enrobés » sur l'exercice 2023.

Les travaux sont estimés à 292 500,00 € HT soit 351 000,00 € TTC.

D'autres prestations sont nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage (contrôles laboratoire, signalisation verticale et horizontale, dépose et repose des glissières, prestations de géomètre en phase travaux et mission de coordination de sécurité), pour un coût estimé à 40 834,00 € HT soit 49 000,00 € TTC. L'estimation globale de l'opération est donc de 333 334,00 € HT soit 400 000,00 € TTC.

Ces dépenses seront rattachées à l'autorisation de programme ROGTI002 millésime 2020 et imputées sur le chapitre 23, fonction 621, article 23151.1 sous le numéro d'affectation 27538, code service P31.

#### Décide:

- d'autoriser l'opération de travaux de réalisation d'un tourne-à-gauche entre la RD 178 et la RD 37, selon les modalités décrites ci-dessus.

### Vote:

Pour: 54 Contre: 0 Abstentions: 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 28 février 2023

ID: CP20231079

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation